

CAP SIZUN POINTE DU RAZ  
HAUT PAYS BIGOUDEN  
PAYS BIGOUDEN SUD  
DOUARNENEZ COMMUNAUTE

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

**SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUILLE AMENAGEMENT**



17 rue Raymonde Folgoas Guillou / CS 82035  
29 122 Pont l'Abbé Cedex  
02 98 82 78 34  
*justine.fontaine@sioca.fr*  
[www.sioca.fr](http://www.sioca.fr)



# SOMMAIRE

## Le Syndicat

1. Présentation du territoire	6
2. Fonctionnement	7
2.1. Compétences	7
2.2. Instances	7
2.3. Ressources humaines	9
3. Finances	9
3.1. Evolution du Budget	9
3.2. Budget 2019	10
4. Temps forts	12



## Le SCoT ouest Cornouaille

1. Evolution et suivi du SCoT	16
1.1. Bilan du SCoT	16
1.2. Modification simplifiée du SCoT	17
2. Mise en œuvre du SCoT : accompagnement et sensibilisation	19
2.1. Suivi des documents d'urbanisme	20
2.2. Suivi des projets commerciaux	22
2.3. Séminaire sur les formes urbaines	23
3. Actions transversales	26
3.1. Réflexions sur les mobilités	26
3.2. Breizh COP et SRADDET	27
4. Interscot de Cornouaille	29



## Le Schéma Vélo ouest Cornouaille

1. Intégration du schéma directeur vélo dans le SCoT et dans les documents d'urbanisme	32
2. Coordination	33
3. Valorisation	35
4. Diffusion compétences	36
5. Suivi du projet VEL-OC par les instances du SIOCA	38
6. Formation	39
7. Suivi de l'existant	39
8. Communication	40
9. Projet « VEL-OC » et le programme a vélo	41



## EDITO

*Ce document est avant tout destiné aux élus et aux structures partenaires afin qu'ils puissent appréhender les missions du SIOCA, les enjeux que soulèvent le SCoT et le Schéma Vélo ouest Cornouaille sur l'année en question.*

*Exécutoire depuis juillet 2015, le SCoT ouest Cornouaille est le résultat de 9 années de travail et de concertation de nombreuses forces vives locales : élus, acteurs institutionnels, société civile.*

*A l'image de l'ouest Cornouaille, le SCoT n'est pas un document figé. Il est appelé à vivre et à évoluer. Assistés des techniciens, les élus doivent mettre en œuvre les différentes orientations et réfléchir à l'avenir. De la cohérence de cette vision découlera la nécessaire coopération entre nos communes, de la pertinence de cette vision dépendra l'ouest Cornouaille de demain. Participer aux travaux du SIOCA c'est apprendre à jouer collectif !*

*Florence CROM (Présidente du SIOCA)*



# **LE SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT**

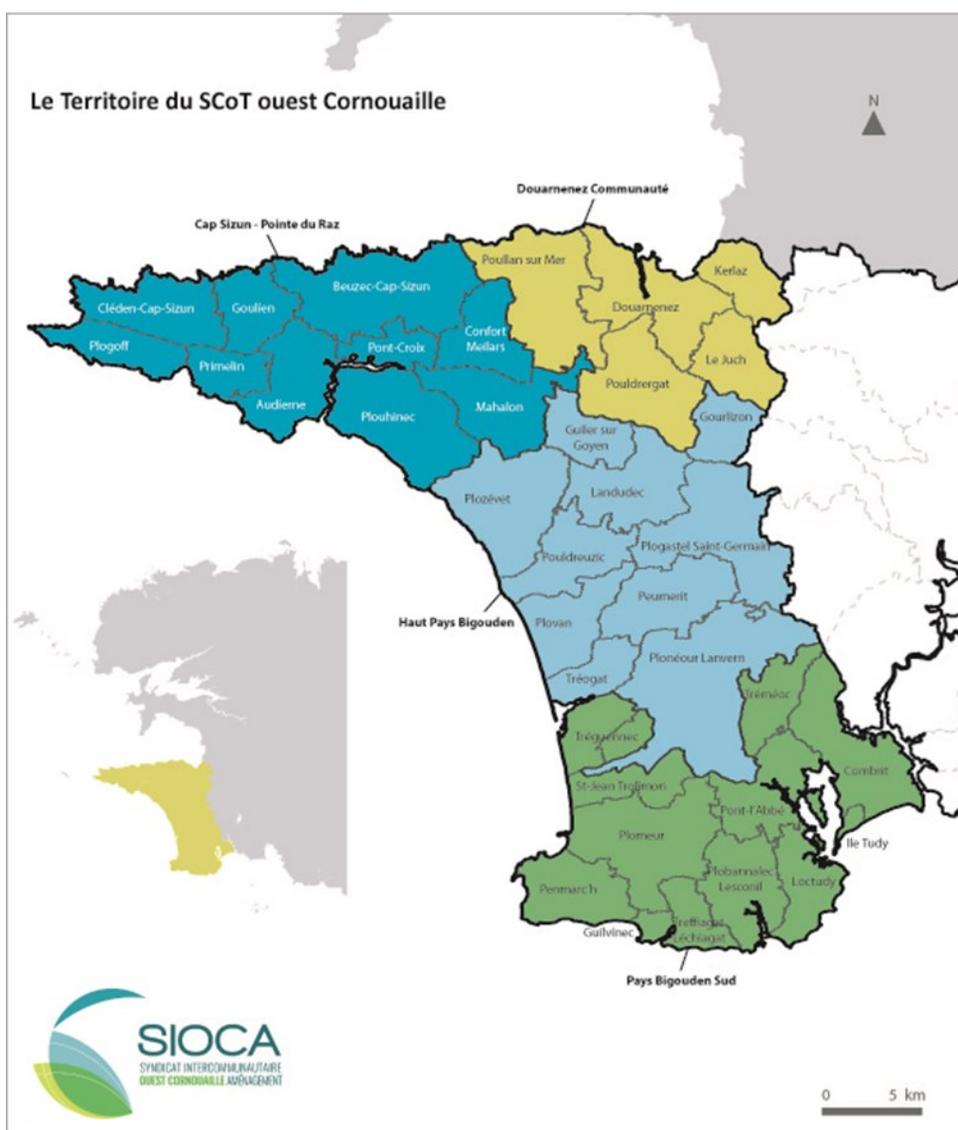


<b>1. Présentation du territoire</b>	<b>6</b>
<b>2. Fonctionnement</b>	<b>7</b>
2.1. Compétences	7
2.2. Instances	7
2.3. Ressources humaines	9
<b>3. Finances</b>	<b>9</b>
3.1. Evolution du Budget	9
3.2. Budget 2019	10
<b>4. Temps forts</b>	<b>12</b>

## 1. Présentation du territoire

L'ouest Cornouaille se situe à l'extrême pointe sud-ouest du Finistère. Il s'agit d'un territoire essentiellement maritime, bordé, telle une presqu'île, par trois côtes : au Nord, la baie de Douarnenez bordée par une côte de falaises très découpées ; à l'Ouest, la baie d'Audierne marquée par de grands espaces dégagés ; au Sud, un littoral très urbanisé, ponctué d'une succession de ports de pêche : Saint Guénolé/Penmarc'h, Le Guilvinec, Lesconil, Loctudy. L'arrière-pays demeure, quant à lui, très agricole, organisé autour de bourgs ruraux.

Le territoire de l'ouest Cornouaille s'étend sur 661 km<sup>2</sup> et compte environ 89 000 habitants sur 4 intercommunalités et 37 communes.



## 2. Fonctionnement

### 2.1. Compétences

Le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA) est un syndicat mixte fermé créé par les 4 intercommunalités ci-dessus afin de lui déléguer la compétence « aménagement du territoire » pour élaborer, réviser et assurer le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale ouest Cornouaille (SCoT).

Les champs de compétences du SIOCA ont évolués depuis sa création, il poursuit désormais **3 missions principales** :

- **Elaborer, suivre et mettre en œuvre le SCoT** : assurer la maîtrise d'ouvrage des études, la gestion des procédures (juridiques, administratives, subventions...), association et mobilisation des acteurs, concertation... ;
- **Suivre les documents d'urbanisme et de planification** des collectivités du territoire (PLU, PLH...);
- **Suivre et mettre en œuvre le Schéma Directeur Vélo ouest Cornouaille** : favoriser et développer la pratique utilitaire et récréative du vélo.

### 2.2. Instances

#### Le Comité Syndical

Le comité syndical est l'assemblée délibérante du SIOCA. Il est composé de délégués communautaires. Il délibère sur toutes les questions qui intéressent le fonctionnement du Syndicat. Il vote le budget, décide des études à mener, examine et approuve les comptes.

Composition du Comité Syndical :

Douarnenez Communauté	Cap Sizun Pointe du Raz	Haut Pays Bigouden	Pays Bigouden Sud
Henri CARADEC	Alain DONNART	Jean-François LE BLEIS	Danielle BOURHIS
Florence CROM	Henri GOARDON	Pierre PLOUZENNEC	Valérie DREAU
(Présidente)	Benoit LAURIOU	Christian JOLIVET	Vincent GAONAC'H
Erwan LE FLOCH	Bruno LE PORT	Emmanuelle RASSENEUR	Raynald TANTER
Catherine ORSINI			Bruno JULLIEN
Patrick TANGUY			Maurice LE FLOCH
			Daniel LE BALCH
			Christine ZAMUNER
			Thierry MAVIC

#### Le Bureau Syndical

Il s'agit de l'organe exécutif du SIOCA. Il assure le pilotage de la structure : ambitions, orientations, concertations et communication.

### Composition du Bureau Syndical :

**Présidente** : Florence CROM (Vice-Présidente à Douarnenez Communauté, Adjointe au Maire de Kerlaz)

**1<sup>er</sup> Vice-Président** : Raynald TANTER (Président de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, Maire de Penmarc'h)

**2<sup>ème</sup> Vice-Président** : Benoit LAURIOU (Vice-Président de la Communauté de Communes du Cap-Sizun Pointe du Raz, Maire de Pont-Croix)

**3<sup>ème</sup> Vice-Président** : Pierre PLOUZENNEC (Président de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, Maire de Plozévet)

**Membre du Bureau** : Henri CARADEC (Vice-Président à Douarnenez Communauté, Adjoint à la Mairie de Douarnenez)

**Membre du Bureau** : Henri GOARDON (Vice-Président de la Communauté de Communes du Cap-Sizun Pointe du Raz, Maire de Goulien)

**Membre du Bureau** : Thierry MAVIC (élu communautaire de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, Adjoint à la mairie de Pont-l'Abbé)

**Membre du Bureau** : Emmanuelle RASSENEUR (Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, Maire de Gourlizon)

### Les commissions de travail

Le SIOCA a mis en place quatre commissions de travail thématiques pour suivre l'avancement des projets du SCoT et du Schéma Directeur Vélo.

**La Commission Urbanisme et Habitat** : elle traite tous les sujets liés à la mise en œuvre du SCoT qui portent sur ces deux thématiques, par exemple la démarche BIMBY, les formes urbaines ou encore la consommation de l'espace. Elle examine les documents d'urbanisme et de planification (PLU et PLH) des communes et des EPCI avant leur présentation au Comité Syndical.

**La Commission Economie** : elle traite les sujets liés à la mise en œuvre du volet urbanisme commercial du SCoT notamment la revitalisation des centralités. Elle examine et rend un avis sur les projets commerciaux soumis à l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (GDAC).

**La Commission Littoral-Environnement** : elle suit les projets liés à la mise en œuvre du volet environnemental et littoral du SCoT. Elle suit la modification du volet « Loi Littoral du SCoT » engagé en 2019.

**La commission Réseaux et Déplacement** : elle suit et rend son avis sur les étapes d'avancement du Schéma Directeur Vélo ouest Cornouaille ainsi que sur les projets portant sur les mobilités.

### 2.3. Ressources Humaines

Le SIOCA, pour assurer ses missions, s'appuie sur 2 agents :

**Justine FONTAINE** : Responsable du Syndicat, en charge de la mise en œuvre du SCoT ouest Cornouaille et du suivi administratif et financier de la structure.

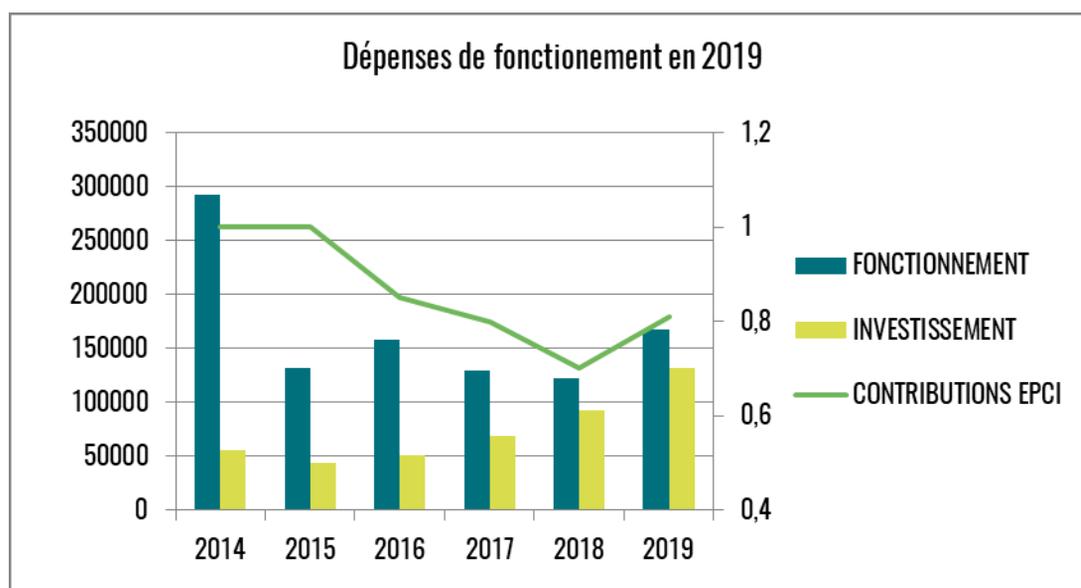
**Michael HAUSLE** : Chargé de mission de la mise en œuvre, du suivi et de l'animation du Schéma Directeur Vélo ouest Cornouaille.

La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud appuie le SIOCA pour la gestion administrative de la structure (suivi juridique et administratif, finance, marchés publics et ressources humaines).

## 3. Finances

### 3.1. Evolution du Budget

Depuis 2014, la section fonctionnement reste plutôt stable, la section investissement ne cesse d'augmenter depuis 2015.



	2014	2015	2016	2017	2018	2019
FONCTIONNEMENT	292 926,74 €	131 771,87 €	157 450,22 €	128 954,86 €	122 670,25 €	167 764,80 €
INVESTISSEMENT	55 182,49 €	43 363,57 €	50 559,98 €	69 227,89 €	92 670,33 €	131 840,40 €

### **3.2. Budget 2019**

On note une évolution du Budget entre 2018 et 2019 qui s'explique par le portage, par le SIOCA, d'une nouvelle mission, celle de mettre en œuvre le Schéma Directeur Vélo ouest Cornouaille.

#### **Les prévisions de l'exercice 2019**

Le SIOCA poursuit les missions de mise en œuvre du SCoT comportant :

- La mise en place d'une grille de compatibilité (orientations du SCoT et documents d'urbanisme) ;
- Le suivi des évolutions des documents d'urbanisme par la participation du SIOCA aux réunions de personnes publiques associées et/ou de travail, la formulation d'avis sur les procédures d'urbanisme ;
- Le suivi des permis d'aménager créant plus de 5 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- Le suivi des projets d'implantations commerciales de plus de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente ;
- Le report de la modification du volet commercial du SCoT ;
- La participation aux instances de Cornouaille dans le cadre de l'InterSCoT et de la commission Aménagement ;
- Le travail sur les missions portées en partenariat avec l'A OCD : schéma vélo, affichage publicitaire... ;
- Les réflexions sur les recompositions territoriales (pôle métropolitain...) ;
- La préparation d'un atelier sur les formes urbaines ou comment concilier densité et habitat individuel ;

La modification du volet commercial du SCoT, prévue en 2018, a été abandonnée dans l'attente de la constitution du Pôle Métropolitain de Cornouaille. Les frais de publication, d'expédition et d'enquête publique ne sont plus à prévoir.

Le Bilan à 3 ans du SCoT est prévu pour l'année 2019. Cet état des lieux est réalisé en partenariat avec Quimper Cornouaille Développement (QCD).

Un SCoT info et/ou une fiche pratique, sur le même modèle que celle sur la prise en compte du vélo dans les documents d'urbanisme, serait à prévoir suite au temps d'échanges et d'informations sur les formes urbaines et leurs enjeux.

Le SIOCA suivra la poursuite des réflexions quant au transfert possible du SCoT vers le Pôle Métropolitain de Cornouaille en 2019.

Suite aux sollicitations des collectivités de l'ouest Cornouaille, le SIOCA engagera la modification simplifiée du SCoT sur le volet « Loi Littoral » pour tenir compte de la loi ELAN.

Le SIOCA entend candidater à l'appel à projets « Vélo et Territoires » lancé par l'ADEME afin de poursuivre la mission vélo engagée par l'A OCD et les 4 EPCI de l'ouest Cornouaille.

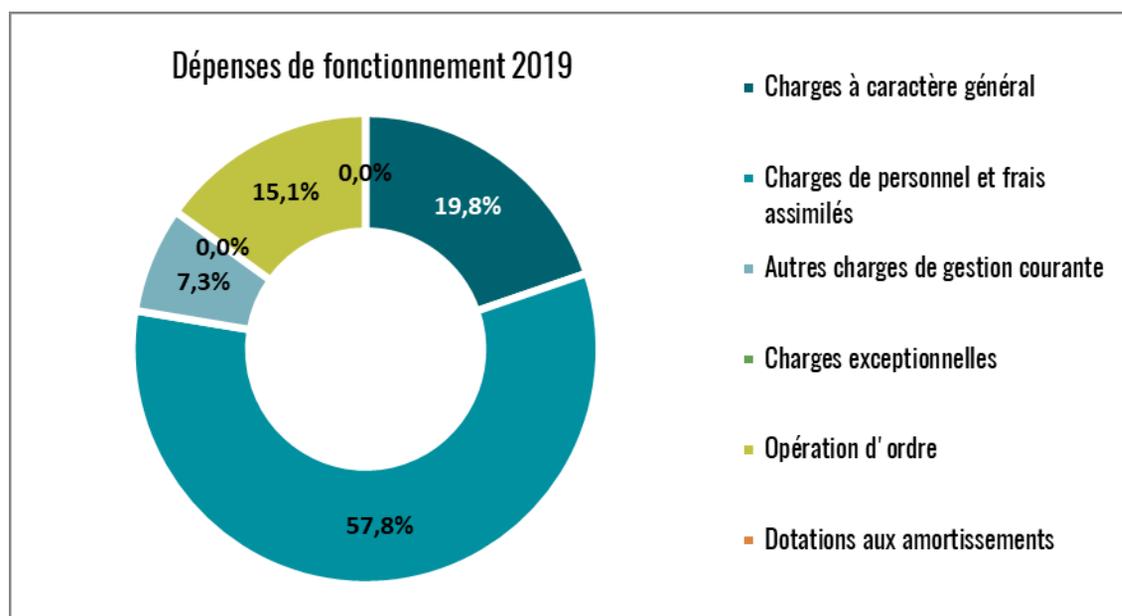
	BP 2019	Résultat recettes	Résultat Dépenses	Excédent
FONCTIONNEMENT	167 764,80 €	134 179,41 €	114 118,85 €	20 060,56 €
INVESTISSEMENT	131 840,40 €	105 087,57 €	6 665,40 €	98 422,17 €

### Les résultats de l'exercice 2019

La section de fonctionnement dégage un excédent en raison du report de l'excédent de l'exercice précédent et du fait que les frais prévus pour la réalisation d'une enquête publique n'aient pas été engagés, le Comité ayant choisi d'opter pour une procédure de modification simplifiée du SCoT (Loi Littoral).

Les dépenses d'investissement portent sur les frais d'assistance juridique (modification simplifiée du SCoT) et sur la refonte du site internet du SIOCA.

Le Compte Administratif 2019 se solde par un excédent global de 118 482,81 €. Le SIOCA n'a pas enregistré les recettes escomptées en raison d'un retard de conventionnement avec l'ADEME qui devait avoir lieu au mois de mars 2019 et qui s'est conclu en octobre 2019. De plus, les modalités de l'appel à projets ont évoluées, la durée n'est plus de 3 ans mais de 2 ans et les dépenses de communication et d'animation ne sont plus couvertes à 100 % mais à 50 %.



	Montant en €	Part des dépenses en %
Charges à caractère général	22 578,65 €	19,8 %
Charges de personnel et frais assimilés	65 994,06 €	57,8 %
Autres charges de gestion courante	8 328,97 €	7,3 %
Charges exceptionnelles	0,00 €	0,0 %
Opération d'ordre	17 217,17 €	15,1 %
Dotations aux amortissements	0,00 €	0,0 %
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>114 118,85 €</b>	<b>100 %</b>

#### 4. Temps forts

##### Quelques chiffres

Au cours de l'année 2019 se sont tenus :

- 5 Comités Syndicaux (4 sans quorum) ;
- 2 Bureaux Syndicaux ;
- 1 Commission Réseaux et Déplacements ;
- 2 Commissions Economie ;
- 2 Commissions Littoral/Environnement ;
- 6 Commissions Urbanisme et Habitat ;
- 12 réunions en tant que Personne Publique Associée dans le cadre du suivi des documents d'urbanisme locaux.

25 délibérations ont été prises par les élus du Comité Syndical et 1 arrêté par la Présidente du SIOCA.

##### Les faits marquants

**14 janvier 2019** : Organisation de la journée d'échanges et d'informations sur les formes urbaines et leurs enjeux à destination des élus et des techniciens de l'ouest Cornouaille.

**7 mai 2019** : Organisation d'un temps d'échanges dans le cadre de la contribution de l'ouest Cornouaille aux engagements de la Breizh COP.

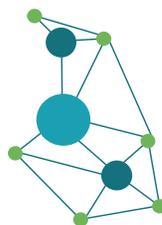
**21 mai 2019** : Présentation du Bilan à 3 ans du SCoT au Comité Syndical.

**9 septembre 2019** : Lancement de la démarche de modification simplifiée du volet « Loi Littoral » du SCoT ouest Cornouaille.

**29 octobre 2019** : Conventionnement avec l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets « Vélo et Territoires » pour procéder à la mise en œuvre du Schéma Directeur Vélo ouest Cornouaille.

**20 décembre 2019** : Prescription de la modification simplifiée n°1 du SCoT ouest Cornouaille (volet « Loi Littoral »).





## LE SCOT OUEST CORNOUAILLE



Survol du 2 septembre 2010  
Jean-Pierre FERRANT - Conseil en environnement

<b>1. Evolution et suivi du SCoT</b>	<b>16</b>
1.1. Bilan du SCoT	16
1.2. Modification simplifiée du SCoT	17
<b>2. Mise en œuvre du SCoT : accompagnement et sensibilisation</b>	<b>19</b>
2.1. Suivi des documents d'urbanisme	20
2.2. Suivi des projets commerciaux	22
2.3. Séminaire sur les formes urbaines	23
<b>3. Actions transversales</b>	<b>26</b>
3.1. Réflexions sur les mobilités	26
3.2. Breizh COP et SRADDET	27
<b>4. Interscot de Cornouaille</b>	<b>29</b>

## 1. Evolution et suivi du SCoT

Le SCoT ouest Cornouaille est, depuis le 29 juillet 2015, rentré dans sa phase de mise en œuvre, elle se traduit notamment par le suivi des indicateurs du SCoT mais aussi par la modification du document pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires.

### 1.1. Le Bilan à 3 ans du SCoT

Le SCoT ouest Cornouaille, approuvé en 2015, est exécutoire depuis 3 ans. La procédure d'évaluation du SCoT est encadrée par le code de l'urbanisme, l'article L.143-28 stipule que « *six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement prévu à l'article L.143-6 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète.* »

Le SCoT ouest Cornouaille n'a pas encore atteint les 6 ans de mise en œuvre, c'est pourquoi on parle de réaliser un « bilan ». Ce point d'étape à mi-parcours, réalisé en partenariat avec QCD, même s'il ne permet pas d'évaluer l'ensemble des effets du SCoT, offre l'opportunité d'évaluer la trajectoire du territoire de l'ouest Cornouaille et les actions qui restent à investir pour la mise en œuvre effective des objectifs et des orientations du schéma.

Il est nécessaire, pour accompagner les réflexions du SIOCA et prioriser les actions à venir, de réaliser un premier bilan intermédiaire avant d'évaluer le schéma en 2021.

En lien avec la structuration du Document d'Orientations et d'Objectifs, les indicateurs développés dans le Bilan portent sur les thématiques suivantes :

- L'environnement, les milieux naturels et agricoles ;
- Le littoral ;
- La démographie ;
- Le foncier ;
- L'habitat ;
- La mobilité et les déplacements ;
- Le commerce.

Un SCoT peut être mis en œuvre de 2 façons concomitantes et complémentaires. D'une part, la mise en œuvre de projet, il s'agit de l'appropriation des orientations, recommandations et préconisations du SCoT par les EPCI et/ou les communes dans leurs projets de territoire. D'autre part, on parle de mise en œuvre réglementaire, cela porte sur la traduction, à minima, des prescriptions du schéma dans les documents locaux d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte Communale).

Le Bilan du SCoT porte sur l'évaluation de cette mise en œuvre réglementaire. Les communes doivent, dans un délai de 3 ans après l'approbation du SCoT, mettre leur document en compatibilité avec celui-ci. Ainsi, les indicateurs développés dans le Bilan permettent d'avoir un premier aperçu du degré de prise en compte des prescriptions du SCoT ouest Cornouaille.



Le Bilan à 3 ans du SCoT est accessible sur le site internet du SIOCA : <https://www.sioca.fr/publications/publications-scot/>

### *1.2. Modification simplifiée du SCoT*

La Loi ELAN du 23 novembre 2018 renforce les compétences des SCoT en matière d'application de la Loi Littoral. Ces derniers doivent désormais déterminer les critères d'identification des agglomérations, villages et secteurs déjà urbanisés prévus à l'article L.121-8 du code de l'urbanisme, et en définir la localisation.

Pour permettre aux SCoT de mettre en œuvre rapidement cette mesure la Loi ELAN autorise le recours à une procédure de modification simplifiée.

Le SIOCA a lancé la démarche de modification du volet « Loi Littoral » du SCoT le 9 septembre 2019 via la Commission Littoral et Environnement.

#### Commission littoral-environnement : 9/09/2019

- Présentation des modifications apportées par la loi ELAN ;
- Présentation des étapes de la procédure règlementaire à suivre ;
- Objectifs de la modification : proposition de critères pour définir les agglomérations, les villages et les SDU au regard des dernières jurisprudences et des travaux en cours sur les SCoT voisins ;
- Présentation de la méthodologie utilisée pour analyser les critères.

Conclusion de la commission : proposition de critères au Comité Syndical, validation de la méthodologie et de la gouvernance.

#### Comité Syndical : 24/09/2019

- Validation des critères pour identifier les agglomérations, villages et SDU à vocation d'habitat ;
- Validation de la méthodologie ;
- Validation de la gouvernance.

Réunion de lancement de la modification : 22/10/2019 : (A destination de toutes les communes littorales du SCoT et des EPCI, techniciens et élus) :

- Présentation du contexte, des évolutions jurisprudentielles et des apports de la loi ELAN par l'assistance juridique ;
- Présentation des critères, de la méthodologie et de la gouvernance validés par le Comité Syndical du 24/09.

#### Groupe de travail CCPBS-CCHPB : 18/11/2019

- Présentation des secteurs (agglomérations, villages et SDU) pré-identifiés au regard des critères et de la méthodologie retenue ;
- Analyse des secteurs remontés des communes.

#### Groupe de travail CCCSPR-DZCO : 25/11/2019

- Présentation des secteurs (agglomérations, villages et SDU) pré-identifiés au regard des critères et de la méthodologie retenue ;
- Analyse des secteurs remontés des communes.

#### Groupe de travail "économie" : 9/12/2019

- Proposition de critères pour identifier des agglomérations et villages à vocation économique ;
- Présentation des secteurs (agglomérations, villages à vocation économique) pré-identifiés au regard des critères et de la méthodologie retenue ;
- Remontée des stratégies économiques des EPCI.

#### Comité Syndical : 20/12/2019

- Délibération autorisant la Présidente du SIOCA à engager la procédure de modification n°1 du SCoT ouest Cornouaille ;
- Arrêté prescrivant la modification n°1 du SCoT ouest Cornouaille.

La démarche se poursuivra en 2020 pour aboutir à l'approbation de la modification simplifiée du volet « Loi Littoral » du SCoT.

Dans la réalisation de cette modification, le SIOCA est accompagné par une assistance juridique, le cabinet d'avocat Valladou et Josselin, et le bureau d'études SCE ateliers UP+ pour la réalisation de l'évaluation environnementale. La livraison de cette étude est prévue pour le début de l'année 2020.

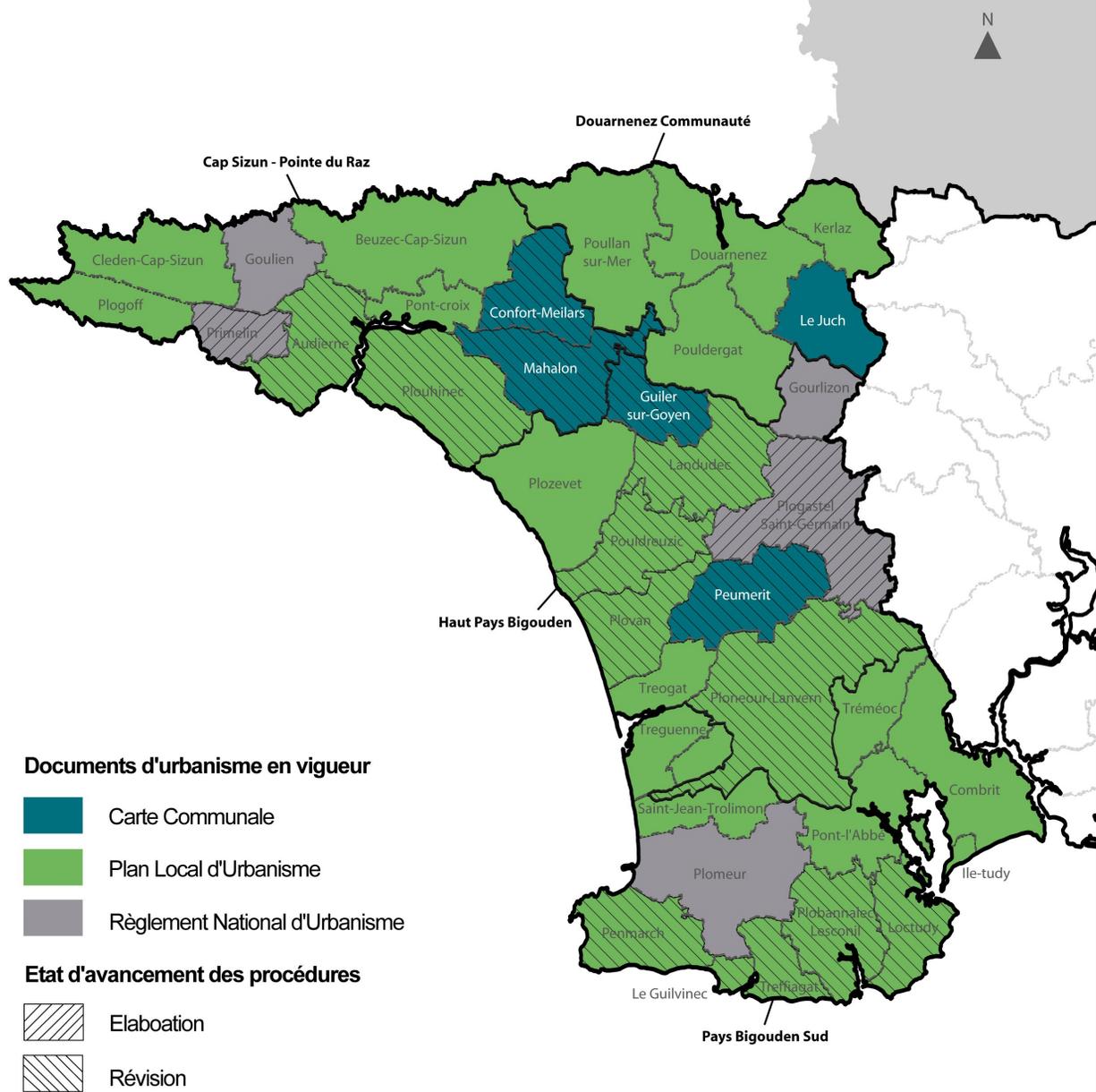
## ***2. Mise en œuvre du SCoT : accompagnement et sensibilisation***

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, le SIOCA assure le suivi des documents d'urbanisme (PLU et Cartes Communales) ainsi que les projets commerciaux soumis à l'avis de la CDAC afin de s'assurer de la bonne prise en compte des orientations du SCoT.

Pour s'assurer de l'appropriation des objectifs du Document d'Orientations et d'Objectifs par les partenaires, le SIOCA organise, chaque année, au moins un temps d'informations et d'échanges sur une des thématiques du SCoT.

## 2.1. Suivi des documents d'urbanisme

### Etat des lieux des documents d'urbanisme en vigueur en ouest Cornouaille



Sources : DDTM 29, Communes et EPCI de l'ouest Cornouaille, SIOCA, BD CARTO  
IGN 2010 - Réalisation : SIOCA 2019

0 5 km

## Avis rendus sur les projets d'élaboration/révision des Plans Locaux d'Urbanisme

Commune	Nature de l'avis
Plogastel-Saint-Germain	Favorable assorti de remarques
Treffragat	Favorable assorti de remarques
Audierne	Favorable assorti de remarques
Plobannaec-Lesconil	Favorable assorti de remarques
Plonéour-Lanvern	Favorable assorti de remarques

L'ensemble des Plan Locaux d'Urbanisme soumis à l'analyse du SIOCA ont reçu un avis favorable. Cependant, on note, à chaque fois, que certaines orientations du SCoT ne sont pas complètement intégrées dans les PLU. Voici les principales observations qui ressortent des PLU analysés en 2019 :

- **Mobilités et déplacements** : de manière générale l'état des lieux réalisé dans le cadre du Schéma Directeur Vélo ouest Cornouaille n'est pas systématiquement intégré au rapport de présentation du PLU. De plus, les Orientations d'Aménagements et de Programmation ne font que très peu souvent la distinction entre les liaisons douces existantes et les liaisons douces à créer.
- **Développement résidentiel** : on note globalement un manque de clarté dans la présentation des projections résidentielles (nombres de logements prévus). Il est parfois difficile de savoir le nombre exact de logements prévus par les documents d'urbanisme et leur répartition dans et en dehors de l'enveloppe urbaine.
- **Urbanisme commercial** : on observe que les communes ont des difficultés à définir leur périmètre de centralité (préservation du commerce de centralité). En effet, il est souvent trop large et englobe des zones résidentielles où l'implantation de commerce n'est pas recommandée.

## Avis rendus sur les projets de modification des Plans Locaux d'Urbanisme

Commune	Nature de l'avis
Kerlaz	Favorable assorti de remarques
Combrit	Favorable assorti de remarques
Pont-l'Abbé	Favorable assorti de remarques

La majorité des modifications ont pour objectif de rectifier certains points du règlement en raison de règles, écrites lors de l'élaboration, qui s'avèrent en réalité difficilement applicables. Le SIOCA veille toutefois à ce que ces modifications n'aillent pas à l'encontre des objectifs de densité recherchés par le SCoT.

## Avis sur les permis d'aménager opposables au SCoT (surface de plancher > 5 000 m<sup>2</sup>)

Commune	Nature de l'avis
Poullan sur Mer	Favorable assorti de remarques
Landudec	Favorable assorti de remarques
Pont-l'Abbé	Favorable assorti de remarques

Les opérations d'aménagement créant plus de 5 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, doivent être directement compatibles avec le SCoT. Le SIOCA est ainsi consulté pour avis par les services instructeurs sur le permis de construire ou d'aménager portant sur des projets de plus de 5 000 m<sup>2</sup>.

Sur ces permis d'aménager, le SIOCA examine surtout si les projets permettent d'atteindre les objectifs de densité fixés par le SCoT. L'aménagement global est également observé afin de veiller à la bonne intégration des formes urbaines et éviter les voies en impasse. De plus, le SIOCA veille à ce que les règlements des permis d'aménager ne permettent pas le regroupement de plusieurs lots en un.

### *2.2. Suivi des projets commerciaux*

Les projets de création d'un magasin de commerce de détail d'une surface de vente supérieure à 1 000 m<sup>2</sup> résultant soit d'une construction nouvelle, soit de la transformation d'un immeuble existant, et l'extension de la surface de vente d'un magasin de commerce de détail ayant atteint le seuil de 1 000 m<sup>2</sup> ou devant le dépasser par la réalisation du projet sont soumis à une autorisation d'exploitation commerciale. Cela signifie que ces projets devront être soumis à l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), dans laquelle siège la Présidente du SIOCA.

Afin de définir l'avis à porter par le SIOCA lors de la CDAC, les projets d'aménagement commerciaux sont examinés par la commission économie.

Commune	Nature du projet	Nature de l'avis	Remarques
Plonéour-Lanvern	Extension d'un magasin GIFI d'une surface de vente 1687m <sup>2</sup> (1280m <sup>2</sup> avant extension)	Favorable	L'accès à la zone devra s'effectuer de manière à maintenir une fluidité de la circulation ; L'implantation de nouveaux commerces ne sera autorisée qu'à condition que l'occupation des bâtiments inoccupés existants ne puisse pas répondre aux besoins du projet ; Il convient de prévoir des liaisons douces avec les commerces voisins existants.

Commune	Nature du projet	Nature de l'avis	Remarques
Plomeur	Démolition, reconstruction et extension d'un magasin LIDL d'une surface de vente de 1 286m <sup>2</sup> (665m <sup>2</sup> avant extension)	Défavorable	L'extension induit un doublement de la surface de vente, cela augmente encore la surface alimentaire sur le territoire (déjà bien pourvu) ; Le projet ne respecte pas le périmètre de la ZACOM dans sa totalité ; Le doublement de la surface de vente pourrait perturber l'équilibre entre commerces de centralité et commerces de périphérie.

### 2.3. Séminaire sur les formes urbaines

Les collectivités territoriales, les communes par le PLU ou les communautés de communes par le PLH, sont aujourd'hui

## Autour du SCoT

### Les formes urbaines et leurs enjeux

14 Janvier 2019  
Pierre Jakès Hélias - Pouldreuzic

Les collectivités territoriales, les communes par le PLU ou les communautés de communes par le PLH, sont aujourd'hui confrontées à l'enjeu de réduction de la consommation foncière. Les législations en vigueur et les documents de planification tels que les SCoT imposent des objectifs de densités à prendre en compte dans les opérations d'aménagement. Pour répondre aux enjeux qui se posent dans les communes rurales (dynamisation des centres-bourg, lutte contre l'étalement urbain, offre diversifiée de logements...) et aux besoins des habitants (maison individuelle, cadre de vie, services...) il est nécessaire d'imaginer de nouvelles manières de penser les opérations d'aménagement. Il s'agit de montrer comment un travail sur les formes urbaines peut permettre aux collectivités de mettre en œuvre les objectifs de densité du SCoT et d'apporter une réponse aux besoins de leurs habitants.



baines et répondre au mieux aux objectifs du SCoT et aux besoins du territoire.

confrontées à l'enjeu de réduction de la consommation foncière. Les législations en vigueur et les documents de planification tels que le SCoT imposent des objectifs de densités à prendre en compte dans les opérations d'aménagement. Pour répondre aux enjeux qui se posent dans les communes rurales (dynamisation des centres-bourgs, lutte contre l'étalement urbain, offre diversifiée de logements...) et aux besoins des habitants (maison individuelle, cadre de vie, services...) il est nécessaire d'imaginer de nouvelles manières de penser les opérations d'aménagement.

L'objet du temps d'échanges était de montrer comment un travail sur les formes urbaines peut permettre aux collectivités de mettre en œuvre les objectifs de densité du SCoT et d'apporter une réponse aux besoins de leurs habitants.

Ce nouveau rendez-vous autour du SCoT avait pour objectif de réfléchir avec les acteurs du territoire sur la manière d'accompagner l'évolution des formes ur-

Après avoir accueilli les participants (au nombre de 55), la journée a commencé par une rapide introduction de Madame Florence CROM, Présidente du SIOCA, sur le Schéma de Cohérence Territoriale de l'ouest Cornouaille et les principales orientations sur la limitation de la consommation de l'espace et les prescriptions en matière de densité.

Ensuite, Madame Cécile LE GUENNEC de Quimper Cornouaille Développement (QCD) a présenté le contexte de l'habitat et du logement sur le territoire du SCoT ouest Cornouaille. Il a été exposé les chiffres clés : la typologie du parc de logements en 2013, l'évolution des surfaces des terrains constructibles, le taux d'extension annuel de la tâche urbaine, les politiques locales de l'habitat et leurs objectifs, les intérêts et les objectifs de l'outil « référentiel foncier ». Ce dernier permet de réaliser un état des lieux du potentiel de densification et de réinvestissement urbain dans l'enveloppe urbaine (dents creuses, divisions parcellaires, bâti vacant ...), il permet aux collectivités d'ajuster leur stratégie foncière.

Pour illustrer la traduction opérationnelle du référentiel foncier et pour montrer un moyen de densifier dans l'enveloppe urbaine, Monsieur Bruno JULLIEN (Maire de Plobannaec-Lesconil), Monsieur Jean SCEBALT (Adjoint à l'urbanisme de Plobannaec-Lesconil) et Madame Emeline DARVES (PLH, CCPBS), ont présenté l'expérimentation « BIMBY » (Build In My Back Yard) sur la commune de Plobannaec-Lesconil. La Démarche « BIMBY » apporte une réponse aux nouveaux enjeux de l'urbanisation, la division parcellaire n'empêche pas la production de maisons individuelles, au contraire elle permet la réalisation d'un habitat qui tient compte des besoins de l'habitant, produit au sein du tissu urbain. De plus, l'accompagnement des habitants par un architecte conseil et les services de la CCPBS permettent d'insérer le projet dans l'espace déjà urbanisé, de maintenir une qualité urbaine et de permettre des évolutions à moyen ou long termes.

Madame Marie GUENGANT-JIRA (BE ONESIME) et Monsieur Tristan LA PRAIRIE (BE TLPA) ont, aux travers d'exemples d'opérations d'aménagement, montré les enjeux qui nous poussent aujourd'hui à repenser les formes urbaines, d'une part pour tenir compte de la nécessité de diminuer la consommation foncière, d'autre part pour répondre aux besoins qui se posent aux collectivités (attractivité des centres-bourgs, diversification de l'offre de logements, baisse des dotations...) et aux habitants (maison individuelle, cadre de vie, proximité des services et des équipements...). Cette présentation a permis de montrer qu'il est possible de répondre aux objectifs de densité tout en réalisant des opérations d'aménagements (dans l'enveloppe urbaine ou en extension) qui sont connectées au tissu urbain existant, qui tiennent compte du contexte local (adaptation au site, concertation avec les habitants...), du désir d'intimité des habitants et qui permettent aussi de concevoir des espaces publics de qualité.

Plusieurs projets ont été pris en exemples afin d'illustrer la bonne appréhension de ces enjeux :

- Le Conquet – « Clos de Pen Ar Strat » : le projet est situé à proximité du centre-bourg, l'objectif est d'y favoriser l'installation de jeunes familles. La volumétrie, l'implantation et les questions d'évolution des logements ont été pensées et adaptées à chaque terrain. Le nouveau quartier est intégré au tissu urbain existant par un réseau de venelles notamment.
- Pleyber-Christ : Il s'agit d'une opération d'aménagement en centre-bourg qui s'inscrit dans un projet de revitalisation. On y retrouve plusieurs typologies de logements : collectifs, semi-collectif, logements intermédiaires, individuel dense. Dans cette opération, 6 maisons à performance passive ont été réalisées, les acquéreurs bénéfi-

cient d'un accompagnement par un architecte conseil (cohérence des constructions, validation de l'implantation), la maison est conçue sur mesure et reste évolutive.

- Elliant – un programme mixte en cœur de bourg ;
- Plomelin – Quartier Saint-Philibert : Le projet se situe ici en extension d'urbanisation, les enjeux de densité, de formes urbaines, d'architecture et de paysage ont été des préoccupations fortes des élus dès ses débuts. Pour répondre à ces enjeux, le projet s'est attaché à répondre aux principes suivants : des voiries connectées au tissu urbain, une libération des espaces publics pour favoriser les rencontres, une place de la voiture identifiée et adoucie, préservation de la trame bocagère ;
- Landudec : Pour les espaces publics, l'objectif est de lier les espaces publics fédérateurs et les espaces de connexions tout en veillant à ce que les déplacements soient faciles et sécurisés entre ces espaces, qu'ils soient connectés aux quartiers alentours et qu'ils puissent être utilisés par les habitants de la commune. La gestion de la pente a été montrée comme un réel enjeu pour le découpage des parcelles et la définition des zones constructibles.
- Riec-sur-Belon – lotissement et petits logements : le projet a pris le parti de s'intégrer dans le site existant, « un quartier de ville au milieu des bois ». Le quartier est desservi par des chemins carrossables auxquels s'adosent des venelles et une trame piétonne qui le relie à son environnement.

L'accent a été également mis sur l'importance d'avoir une approche pluridisciplinaire dans la conception et la réalisation des projets d'aménagements pour prendre en compte de manière la plus complète et la plus qualitative qu'il soit les enjeux de la densification.

Pour finir la demi-journée, l'équipe du CAUE du Finistère (Nicolas DUVERGER, Marie GARNIER, Olivier HERAULT et Florian MAGADOUX) a animé un atelier où les participants ont été chargé de réaliser une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP). 4 groupes ont été formés et ont travaillé chacun sur des exemples différents (Plobannaec-Lesconil, Saint-Coulitz, Saint-Méen et Beuzec-Cap-Sizun). Avant de se lancer sur les ateliers, le CAUE est revenu sur le contenu, le rôle et les objectifs des OAP, elles permettent :

- De se doter d'une réflexion globale et approfondie sur des secteurs et des thèmes stratégiques pour l'aménagement et le développement ;
- D'optimiser et maîtriser l'aménagement du territoire sans acquérir le foncier ;
- De préserver le patrimoine bâti, paysager et naturel ;
- D'assurer la qualité urbaine, architecturale et paysagère ;
- De favoriser un urbanisme de projet, expression pratique d'un projet politique ;
- D'anticiper le devenir des secteurs mutables ;
- De proposer des orientations concertées, adaptées aux attentes des résidents, des usagers et des habitants ;
- ...

### 3. Actions transversales

Le SIOCA mène, conjointement à la mise en œuvre du SCoT, des réflexions et des projets qui touchent aux thématiques de l'aménagement du territoire.

#### 3.1. Réflexions sur les mobilités

Florence CROM, Raynald TANTER et Pierre PLOUZENNEC vous invitent à participer au **Séminaire Mobilité** qui se déroulera le **vendredi 20 septembre 2019** à partir de 13h45 à la salle Avel Dro – 39 bis Avenue Georges Le Bail- à Plozévet

**AU PROGRAMME, SERONT PRÉSENTÉS :**

- La Loi d'Orientation des Mobilités
- Le projet de plateforme de mobilité par Mobil'Emploi
- La plateforme de covoiturage Ouest GO par le Conseil Départemental du Finistère
- Le Schéma Vélo et la coordination du projet à l'échelle Ouest-Cornouaille par le SIOCA
- Un projet ressource mis en œuvre en milieu rural : le dispositif Réseau Intercommunal de Voyage de Ploërmel Communauté

Il vous sera ensuite proposé de poursuivre les échanges autour d'un temps convivial

Inscription à adresser à Marie Danielou, soit par mail [jeunesse@chpb.com](mailto:jeunesse@chpb.com) soit par téléphone au 02 98 54 49 04

La CCHPB et la CCPBS ont été sollicitées, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019, par Mobil'emploi pour soutenir (financièrement) la mise en place d'une plateforme mobilité. Ce dispositif a pour objectif d'apporter de l'information et de tendre vers une coordination des solutions d'accès à la mobilité pour les personnes en parcours d'insertion.

Les deux Communautés de communes sont convaincues de la pertinence d'agir sur les questions de mobilité sur le territoire. Au regard de la sollicitation de Mobil'emploi, il leur apparaît nécessaire d'avoir un état des lieux global de la mobilité sur le territoire afin d'apporter les réponses nécessaires à l'ensemble des habitants.

Les EPCI, notamment les deux Pays Bigoudens, souhaiteraient s'emparer du sujet des mobilités dans son ensemble, mais le problème de la compétence se pose. En effet, les CC de l'ouest-Cornouaille ne sont pas AOM. Cependant des enjeux de mobilité se posent via l'exercice des compétences de l'insertion, du développement économique et du tourisme.

Dans ce cadre, la CCHPB et la CCPBS ont sollicité le SIOCA pour évaluer de quelle manière une démarche pourrait être mise en œuvre à l'échelle de l'ouest-Cornouaille. En effet, le SIOCA, via le SCoT, a pour objectif de structurer le territoire par les transports et de favoriser les circulations douces en s'appuyant sur une armature des transports et déplacements.

Au regard du territoire et compte-tenu des orientations du SCoT, il est pertinent de traiter le sujet des mobilités à l'échelle de l'ouest-Cornouaille plutôt qu'à celle des EPCI. Le périmètre du SCoT reflète davantage l'échelle du bassin de vie et permet de tenir compte d'une majorité des déplacements et de la diversité des modes de transports.

Les Communautés de communes du Pays Bigouden (CCHPB et CCPBS) et le SIOCA ont initié, en partenariat, un temps de réflexions et d'échanges, à l'échelle de l'ouest-Cornouaille sur le thème des mobilités dans le but de créer une dynamique qui permette de répondre aux enjeux ci-dessus.

Cette démarche a permis de présenter les dispositifs et les expériences suivantes :

- Présentation de la loi LOM (M. CANEVET, sénateur) ;
- Présentation de la plate-forme mobilité de Mobil'emploi ;
- Présentation de la plate-forme OuestGo et de l'accompagnement EHOP ;
- Présentation du Schéma Directeur Vélo Ouest Cornouaille ;
- Présentation du dispositif « Réseau Intercommunal de Voyages » de Ploërmel Communauté.

Les EPCI de l'ouest Cornouaille (DZCO, CCCSPR, CCHPB et CCPBS) ont convenu d'étudier et de réfléchir aux modalités de mise en place de la compétence mobilité sur le territoire.

### *3.2. La Breizh COP et le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)*

La Région Bretagne a poursuivi en 2019, sa démarche d'élaboration de la Breizh COP. Il s'agit du projet d'avenir de la Bretagne à l'horizon 2040. Ce projet de territoire pour la Bretagne et ses habitants, se traduira dans le SRADDET, le SCoT devra être compatible avec ce schéma régional.

La Breizh COP a pour objectif d'inscrire les transitions climatiques et écologiques au cœur du projet, elle veut s'inscrire dans la continuité de la COP 21. Elle vise à redéfinir une vision de l'aménagement du territoire breton en recherchant la mobilisation du plus grand nombre autour d'objectifs partagés.

#### **La phase des engagements**

Après avoir validé les 38 objectifs de la Breizh COP en 2018, la démarche est entrée, en 2019, dans une nouvelle phase opérationnelle, celle des engagements permettant de mettre en œuvre les 38 objectifs qui ont été travaillés collectivement.

Pour la Région, l'engagement volontaire et volontariste de tous les territoires est au cœur de cette nouvelle étape. Il s'agit de miser sur la responsabilité et les dynamiques territoriales. Le volet réglementaire de la Breizh COP (le SRADDET), s'il reste un livrable central de la démarche, sera, en Bretagne, conçu comme un outil pour consolider et décupler la force des engagements de toutes et tous (acteurs économiques, associatifs, citoyens, collectivités territoriales, établissements publics, acteurs de l'aménagement...).

Un engagement est l'affichage d'une volonté de mettre en œuvre une action concrète permettant de contribuer à un ou plusieurs des 38 objectifs de la Breizh COP. Chacun, quel que soit son statut, peut prendre des engagements au titre de ses responsabilités, de ses moyens et de ses compétences.

Afin de pouvoir faire remonter les engagements du territoire à l'échelle du SCoT, le SIOCA a organisé un temps d'échanges, le 7 mai, à destination des élus et des techniciens de l'ouest Cornouaille pour :

- Déterminer les objectifs prioritaires parmi les 5 axes et les 38 objectifs proposés par la Région ;

- Préciser la nature de l'engagement en face de l'objectif (quel échelon est le plus pertinent pour intervenir et porter l'engagement).

4 groupes de travail ont été mis en place pour travailler sur quatre des cinq axes établis par la Région :

- Accélérer notre performance économique par les transitions ;
- Faire vivre une Bretagne des proximités ;
- Une Bretagne de sobriété ;
- Une Bretagne unie et solidaire.

Les élus ayant participé aux ateliers ont identifié les objectifs suivants comme prioritaires :

- Objectif 15 : Mieux intégrer la mobilité dans les projets d'aménagement pour limiter les déplacements contraints ;
- Objectif 16 : Améliorer collectivement l'offre de transports publics ;
- Objectif 17 : Inventer les nouvelles mobilités de demain pour une réelle proximité d'usages et réduire le parc automobile breton ;
- Objectif 18 : Conforter, dynamiser et animer les centralités urbaines, périurbaines et rurales ;
- Objectif 19 : Favoriser une nouvelle occupation des espaces rapprochant activités économiques et lieux de vie de résidence ;
- Objectif 32 : Conforter une armature territoriale au service d'un double enjeu d'attractivité et de solidarité ;
- Objectif 37 : Réinventer l'offre de services à la population et son organisation pour garantir l'égalité des chances.

### **La phase de définition des règles**

La Région a organisé, en juin 2019, une semaine de la Breizh COP. A l'occasion de plusieurs ateliers, 96 propositions de règles régionales ont été soumises à la concertation dans le cadre de 6 groupes de travail sur le climat, l'eau et l'alimentation, la terre et la biodiversité, l'énergie et les déchets, les services aux habitants et les mobilités.

Suite à cette concertation et à sa prolongation en ligne sur la plateforme régionale jusqu'au 20 juin, ainsi qu'aux réponses reçues suite au courrier invitant les territoires à formuler leurs propositions de règles, 39 nouvelles propositions de règles consolidées ont été proposées.

Pour répondre à cette sollicitation, le SIOCA a consulté, en juillet, les membres du Comité Syndical pour recueillir leur avis, interrogations et propositions sur les règles proposées par la Région.

La contribution rendue par le SIOCA porte plus sur des questionnements quant à la traduction du SRADDET dans les SCoT. En effet, les élus ont souligné que de nombreuses règles sont déclinées directement dans les documents d'urbanisme. Le SCoT étant le document intégrateur du SRADDET pour les PLU, le SIOCA s'est questionné sur les modalités de mise en compatibilité du SCoT avec le document régional.

### **L'avis du SIOCA sur le SRADDET**

Le SIOCA fait partie des Personnes Publiques Associées (PPA) à la démarche d'élaboration du SRADDET. Dans ce cadre, le syndicat est consulté tout au long de la démarche et doit, au moment de l'arrêt du schéma régional, rendre un avis.

Le SIOCA a 3 mois pour se prononcer, le dossier arrêté du SRADDET de la Région Bretagne a été reçu le 12 décembre 2019. Le document sera analysé et présenté aux élus au cours de l'année 2020 afin de faire remonter l'avis au Conseil Régional au plus tard le 12 mars.

### ***4. L'InterSCoT de Cornouaille***

L'InterSCoT de Cornouaille a été constitué en 2010 afin de devenir le lieu d'échanges privilégié entre techniciens des SCoT cornouillais. Il a pour mission de porter un regard sur la cohérence des projets stratégiques d'aménagement et de développement des SCoT, ainsi que de vérifier la complémentarité de leurs objectifs.

La démarche InterSCoT permet de traiter des problématiques d'aménagement du territoire cornouillais à une échelle plus pertinente, puisqu'elle dépasse souvent le cadre d'un SCoT pour interagir avec les SCoT voisins.

En 2019, plusieurs sujets ont été abordés dans le cadre de l'InterSCoT :

- L'élaboration de l'Atlas de Cornouaille ;
- Une étude sur les modes d'habitat ;
- Le suivi de l'élaboration du SRADDET ;
- Une étude sur l'écosystème commercial en Cornouaille.



## LE SCHEMA VELO OUEST CORNOUAILLE



1. Intégration du schéma directeur vélo dans le SCoT et dans les documents d'urbanisme	32
1.1. Livrables finaux du schéma directeur vélo	32
1.2. Diffusion des livrables finaux du schéma	33
2. Coordination	33
2.1. Etudes détaillées et accompagnement	33
2.2. Recherches documentaires	34
2.3. Coordination entre gestionnaires	35
3. Valorisation	35
3.1. Présentation du schéma directeur vélo et lancement du projet VEL-OC	35
3.2. Visite terrain « Chaussées à voie centrale banalisée »	35
3.3. Temps d'échanges	36
3.4. Enquête nationale « Territoires 2019 »	36
4. Diffusion compétences	36
4.1. Mise à jour fiches thématiques à disposition des collectivités	37
4.2. Création d'une liste d'échanges	37
4.3. Services à destination des cyclistes	37
5. Suivi du projet VEL-OC par les instances du SIOCA	38
6. Formation	39
7. Suivi de l'existant	39
7.1. Mise à jour des données concernant l'infrastructure cyclable existante	39
7.2. Analyses thématiques	39
8. Communication	40
8.1. Sensibilisation acteurs du tourisme	40
8.2. Pages vélo sur le site du SIOCA	41
8.3. Communication presse	41
9. Projet « VEL-OC » et le programme a vélo	41

Les quatre communautés de communes de l'ouest Cornouaille ont élaboré, à travers l'Agence Ouest Cornouaille Développement, un schéma directeur vélo à l'échelle du SCoT. Ce travail a mis en exergue la nécessité d'avancer ensemble sur la thématique vélo car les pratiques dépassent allègrement les limites administratives des communes et communautés de communes. La candidature du SIOCA à l'appel à projets « Vélo et territoires » de l'ADEME a permis d'enclencher la phase « mise en œuvre du schéma directeur vélo ».

Depuis mai 2019, le SIOCA porte la démarche de mise en œuvre du schéma directeur Vélo ouest Cornouaille. Le syndicat cherche à préserver et à amplifier la dynamique pour le développement de la pratique du vélo. Le projet VEL-OC amplifie les actions menées par les différents acteurs publics et privés pour le développement du vélo en Ouest Cornouaille.

## 1. Intégration du schéma directeur vélo dans le SCoT et dans les documents d'urbanisme

### 1.1. Livrables finaux du schéma directeur vélo

La mission du SIOCA reprend le schéma directeur à l'endroit où le travail de l'A OCD s'est arrêté. Ainsi, le travail technique terminé par l'A OCD a été remis sous forme d'un rapport final et d'un livret d'itinéraires.



Le rapport final présente la démarche d'élaboration du schéma directeur vélo dans sa globalité. Il contient notamment :

- Une présentation de la démarche du schéma directeur vélo ouest Cornouaille ;
- Les éléments marquants du réseau cyclable de l'ouest Cornouaille en 2018/Etat des lieux ;
- La méthode de construction du réseau cyclable préconisé par le schéma directeur vélo de l'ouest Cornouaille ;
- Des préconisations pour les différents éléments clés du système vélo en ouest Cornouaille : itinéraires jalonnés, choix des aménagements cyclables, stationnement vélo, services autour du vélo, valorisation de l'existant.

Le livret d'itinéraires détaille pour chacune des 65 liaisons étudiées un ensemble d'éléments permettant son évaluation dans une approche globale. A cet effet ce livrable contient les éléments clés suivants :

- Parcours approximatif de l'itinéraire (la définition précise relève de la compétence des communes/communautés de communes),
- Une estimation du potentiel captable par l'itinéraire en fonction de ses caractéristiques et des générateurs à proximité,

- Une synthèse de l'ensemble des potentiels des différentes pratiques.

Ces deux documents permettent aux collectivités de faire des choix éclairés dans la programmation des travaux et dans la priorisation des actions. Le SIOCA reste à leurs côtés pour les accompagner dans la concrétisation de ces itinéraires, mais aussi pour travailler sur la meilleure intégration du vélo dans l'ensemble des projets urbains et des travaux.

Ces documents sont également des éléments indispensables pour préparer l'intégration du schéma directeur vélo dans le SCoT lors d'une prochaine mise à jour du document.

### *1.2. Diffusion des livrables finaux du schéma*

Le schéma directeur vélo ouest Cornouaille a été élaboré par l'A OCD entre 2017 et 2019. Ce schéma apporte un gage de cohérence de projets cyclables proposés par divers maîtres d'ouvrages à condition d'être connu par ces acteurs.

Le schéma vélo a fait l'objet de quatre présentations dans les EPCI (à destination des communes et communautés de communes) et de deux présentations publiques (AG de l'A OCD et présentation du SIOCA du 3 juillet 2019).

Les rendus clés du schéma directeur vélo ouest Cornouaille sont directement accessibles sur le site [www.sioca.fr](http://www.sioca.fr).

## *2. Coordination*

Le vélo est un sujet transversal par définition car il est à la fois un mode de déplacement, un loisir, une activité physique, un vecteur pour l'activité d'économie locale, un vecteur pour l'inclusion sociale etc. Le développement de sa pratique nécessite par conséquent une coopération de nombreux acteurs publics et privés.

A titre d'illustration, les rues, routes et chemins sur la véloroute entre la Pointe du Raz et Sainte-Marine étaient gérés en 2019 par 18 gestionnaires de voirie différents (communes, communautés de communes et département).

Le SIOCA vient en soutien des différents acteurs, notamment des communes et communautés de communes, pour faciliter la prise en compte du vélo et pour coordonner les initiatives vers une mise en œuvre cohérente.

### *2.1. Etudes détaillées et accompagnement*

Le SIOCA mène des études détaillées pour accompagner la mise en œuvre du schéma directeur vélo ouest Cornouaille. Ces études cherchent à affiner les connaissances de la pratique existante, à concrétiser les axes des futurs itinéraires et à répondre à des problématiques très concrètes – y compris sur sollicitation des partenaires.

En 2019, le SIOCA a travaillé avec les collectivités sur les sujets suivants :

- Double sens cyclables : préparation d'une démarche mutualisée ;
- Fréquentation des itinéraires cyclables : Etude régionale 2019 ;
- Précision des analyses sur plusieurs itinéraires issus du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille ;
- Faciliter la mise en œuvre homogène des marques vélo grâce à des pochoirs ;

- 4 CC de l'ouest Cornouaille : Réponses à l'enquête 2019 mené par Vélo & Territoires ;
- CCCSPR : Accompagnement des démarches concernant la création d'une voie verte le long du Goyen ;
- Office de tourisme Cap Sizun/GS : Itinéraire Pointe du Raz - Bourg de Plogoff ;
- CCHPB : Chaussée à voie centrale banalisée de Penhors ;
- CCHPB : Jalonnement ;
- CCHPB/Commune de Plozévet : Aspects cyclables du réaménagement du centre-bourg ;
- CCPBS : Aspects vélo dans le dossier de candidature pour les jeux olympiques à la Torche ;
- CCPBS : Cohabitation piétons/cyclistes ;
- CCPBS : Sollicitation compétences ;
- DZCO : Proposition programme d'actions 2020 ;
- DZCO : VV Menez Peulven ;
- DZCO : Chemin du Cap (signalisation directionnelle, signalisation de police) ;
- DZCO : Stationnement vélo ;
- DZCO : Revêtement de certains aménagements ;
- CD29 : Voie verte Pont-l'Abbé-Quimper ;
- CD29 : Amélioration de jalonnement de la Véloroute V45 ;
- CD29 : Découpage de la véloroutes en étapes pour améliorer la valorisation.

Les sollicitations des communes d'Audierne, Combrit, Le Juch, Loctudy, Plogastel-Saint-Germain, Plouhinec et Saint-Jean-Trolimon ont également été traitées.

## *2.2. Recherches documentaires*

Certaines situations, auxquelles le territoire n'est pas confronté régulièrement, peuvent nécessiter une réflexion poussée pour arriver à une solution satisfaisante pour l'aménageur et les usagers. Il en est de même pour les sujets de fond visant l'amélioration d'une pratique existante. Dans ces cas, le SIOCA peut venir en renfort et mener des recherches sur cette thématique. Ce travail peut se faire sur initiative d'une collectivité membre ou à l'initiative du SIOCA.

En 2019, les sujets suivants ont fait l'objet de recherches documentaires :

- Loi d'orientation des mobilités ;
- Chaussées à voie centrale banalisée (y compris la participation au groupe de travail du CD44) ;
- Compétences pour la prise d'un arrêté de circulation pour un aménagement cyclable ;
- Marquage au sol ;
- Les obligations de prévoir des aménagements cyclables lors de la réfection ou la création de voies urbaines (LAURE, L228-2 Code de l'environnement) ;
- Revêtements d'aménagements cyclables.

Certaines questions peuvent par la suite faire l'objet d'une publication à destination de l'ensemble des partenaires (cf. communication).

### *2.3. Coordination entre gestionnaires*

En ouest Cornouaille la voirie est essentiellement gérée par 35 collectivités territoriales (département, 2 communautés de communes/4, 32 communes/37). Afin que le service rendu à l'utilisateur soit d'une bonne qualité continue, la coordination est un enjeu essentiel.

Cette coordination traite rarement les grands projets emblématiques, mais plutôt des petites mesures qui permettent de maintenir à niveau des itinéraires.

Ainsi, une bonne coopération entre gestionnaires de voirie permet de maintenir la continuité des itinéraires – notamment dans le cadre de travaux réalisés sur le parcours de la Véloroute ou d'un autre itinéraire cyclable. En 2019, le SIOCA a servi d'intermédiaire et de catalyseur pour remettre en état la signalisation de la Véloroute V45 dans le centre-ville d'Audierne.

Le SIOCA a également participé à la remise en état des compteurs automatiques du Conseil Départemental à Pont-l'Abbé et à Audierne. Les données de ces compteurs sont des informations précieuses pour suivre l'évolution de la pratique cyclable en ouest Cornouaille.

## *3. Valorisation*

### *3.1. Présentation du schéma directeur vélo & lancement du projet VEL-OC*

Le schéma directeur vélo a été présenté au public intéressé début juillet 2019. Cette présentation ouverte au public marque le début du projet « VEL-OC » qui bénéficie d'un cofinancement important de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets « Vélo et Territoires ». L'ingénieur référent de l'ADEME était présent à cette réunion, il a apporté des éléments sur l'importance du développement du vélo partout en France.

### *3.2. Visite terrain « Chaussées à voie centrale banalisée »*

Les chaussées à voie centrale banalisée sont une solution intéressante pour faciliter et améliorer la circulation des cyclistes et piétons dans les rues avec une largeur limitée.

C'est pourquoi, le nombre de chaussées à voie centrale banalisée ne cesse d'augmenter. En 2019, 10 aménagements de ce type étaient opérationnels en ouest Cornouaille dont 4 CVCB réalisées en 2019. Sur d'autres sites, des projets similaires sont en projet.

Cependant, ces aménagements présentent une certaine technicité à la conception et à la mise en œuvre. Ainsi, la largeur des rives, le revêtement, l'évacuation des eaux pluviales, le marquage au sol, la visibilité, la densité de la circulation etc. sont à intégrer dans les réflexions.

Le SIOCA a invité les techniciens et élus en charge du vélo à une visite terrain de plusieurs « Chaussées à voie centrale banalisée » le 13 novembre 2019. La visite de cinq aménagements suivie d'un échange en salle permettra de bénéficier du retour d'expérience et d'apprendre des bonnes pratiques et des écueils des autres communes.



14 élus et techniciens ont participé à cet événement. Dans le cadre d'un échange de bon procédé, les techniciens en charge du dossier au Conseil Départemental de Loire-Atlantique ont également participé à la visite terrain et ont partagé leur retour d'expérience.

### *3.3. Temps d'échanges*

Au niveau des temps d'échanges entre élus, techniciens et habitants, l'année 2019 a été marquée par la préparation d'une journée d'échanges autour des solutions pratiques. La journée s'est déroulée le 16 janvier 2020 à Pont-Croix et sera présentée dans le rapport d'activité 2020.

### *3.4. Enquête nationale « Territoires 2019 »*

L'organisme « Vélo et Territoires » (anciennement Départements et Régions Cyclables) a organisé une enquête nationale pour connaître les actions des collectivités territoriales en faveur du vélo. Les communautés de communes de l'ouest Cornouaille ont toutes reçu des invitations pour participer à l'enquête. L'enquête balaye l'ensemble des sujets en lien avec le vélo et s'avère assez chronophage (questionnaire de 26 pages par collectivité). Elle est une opportunité pour donner de la visibilité aux actions engagées sur le territoire.

Il a été convenu de travailler ensemble sur les questionnaires des quatre EPCI. Ainsi, le SIOCA a envoyé des propositions de réponses pour chaque collectivité et les a transmis à Vélo et Territoires après validation par les référents des communautés de communes.

## *4. Diffusion compétences*

Le schéma directeur vélo est une opportunité pour partager les connaissances et les bonnes pratiques entre acteurs du vélo. Sur le volet partage de connaissances, le SIOCA a mis à jour des fiches thématiques, crée une liste

d'échanges et piloté une démarche sur les services à destination des cyclistes en 2019.

#### *4.1. Mise à jour fiches thématiques à disposition des collectivités*

L'AOCDC a élaboré, entre 2017 et 2019, 9 fiches thématiques concernant le vélo. Ces documents permettent de traiter certains aspects particuliers du vélo ou du schéma directeur vélo de l'ouest Cornouaille.

Ces fiches traitent les thématiques suivantes et sont accessibles sur le site Internet du SIOCA :

- Fiche n°0 : Récapitulatif des fiches thématiques ;
- Fiche n°1 : Présentation de la phase élaboration du schéma directeur vélo ouest Cornouaille ;
- Fiche n°2 : Documents ressources ;
- Fiche n°3 : Personnes ressources ;
- Fiche n°4 : Stationnement vélo - clés de réussites et aide au choix des modèles ;
- Fiche n°5 : Stationnement vélo - obligations légales pour les constructions neuves ;
- Fiche n°6 : Limite d'agglomération : les incidences pour la circulation à vélo ;
- Fiche n°7 : Accès aux données cyclables de l'ouest Cornouaille ;
- Fiche n°8 : Le vélo en quelques chiffres clés ;
- SCoT' Info : Le vélo dans les documents d'urbanisme ;
- SCoT' Info - fiche pratique : Le vélo du SCoT au PLU.

En 2019, la fiche n°3 a été mise à jour pour prendre en compte les départs, prises de postes et changements de coordonnées des interlocuteurs « vélo » dans les collectivités partenaires du schéma vélo.

Cette fiche a été envoyée à l'ensemble des communes et communautés de communes de l'ouest Cornouaille ainsi qu'aux personnes ressources référencées.

Sur d'autres thématiques des recherches documentaires ont été menées pour permettre la publication de nouvelles éditions et le maintien à jour de ces outils de travail.

#### *4.2. Création d'une liste d'échanges*

La liste d'échanges par courriel "Club des référents vélo en ouest Cornouaille" a été créée pour faciliter les échanges d'informations techniques et favoriser le partage des retours d'expérience entre acteurs publics. Cette liste s'adresse aux techniciens et aux élus qui suivent des projets cyclables en ouest Cornouaille. L'inscription sur cette liste est possible sur simple demande auprès du SIOCA.

#### *4.3. Services à destination des cyclistes*

Les cyclistes (notamment itinérants, loisirs, en famille, VTT, cyclisme sur route) et d'autres personnes (randonneurs, visiteurs motorisés etc.) peuvent avoir besoin de certains équipements et services en complément des chemins et routes qu'ils empruntent. Ces équipements donnent de l'intérêt aux itinéraires cyclables et contribuent à la qualité globale des infrastructures.

D'après la dernière enquête du CRT sur les Véloroutes et Voies Vertes Bretonnes en 2018, les équipements et services au bord de ces itinéraires sont le point faible des itinéraires bretons. La mauvaise note attribuée par les usagers peut avoir son origine dans l'absence, dans une mauvaise visibilité et/ou dans un mauvais état des équipements. Dans le cadre de la stratégie touristique Quimper Cornouaille, le sujet des services à destination des usagers en itinérance a été identifié et a fait l'objet d'un appel à projet publié au début de l'été 2019. Il était par la suite possible d'appeler dès 2019 un cofinancement régional plafonné à 40 % pour des équipements de ce type. Pour bénéficier de l'opportunité de financement, il était nécessaire de déposer un dossier avant le 1 octobre 2019. L'investissement pourra s'effectuer sur les 4 ans à venir.

Pour permettre aux communes et communautés de communes de l'ouest Cornouaille de se saisir de cette opportunité, le SIOCA a proposé et piloté une démarche mutualisée à l'échelle de son périmètre d'action. Ainsi, il a réalisé en quelques semaines un recensement des équipements mentionnés dans la fiche action n°8 de Vélo & Territoires le long des itinéraires cyclables existants et en projet. Celle-ci a été poussée le long de la V45, des itinéraires locaux et des voies vertes locales et le long de quelques itinéraires en projet.

Les données recensées et certaines données publiques des collectivités partenaires ont été injectées dans la base de données d'OpenStreetMap. Ceci permettait d'utiliser une structuration des données existante, de disposer immédiatement de l'infrastructure informatique et des outils nécessaires pour un état des lieux et de partager en temps direct les informations avec les partenaires et les usagers du territoire.

Toutes les communes et communautés de communes de l'ouest Cornouaille ont été invitées à participer à la démarche. A cause des délais contraints (2 mois d'été), le travail a été davantage approfondi avec les collectivités volontaristes. Des échanges à l'échelle de l'ouest Cornouaille ont permis de donner de la cohérence aux projets présentés et de poser un cadre pour des projets complémentaires.

Ce travail a notamment abouti à une structuration des aires d'arrêt/aires de repos qui traduit les recommandations théoriques de Vélo & Territoires en un projet pour le réseau cyclable national et local en ouest Cornouaille. Le SIOCA a également suggéré une grille d'analyse des aires proposées et dispose d'une couche SIG avec leur localisation.

Douarnenez Communauté, la communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz, la communauté de communes du Haut Pays Bigouden ainsi que les communes de Combrit, Le Juch, Saint-Jean-Trolimon et Treffiagat se sont saisies de cette occasion et ont proposé des projets pour améliorer progressivement leurs infrastructures.

### *5. Suivi du projet VEL-OC par les instances du SIOCA*

Le volet schéma vélo était à plusieurs reprises au cœur des débats au sein du SIOCA.

Ainsi la commission réseaux et déplacements qui fait office de comité de pilotage du Schéma directeur vélo s'est réunie à deux reprises. La première commission du 5 septembre 2019 a traité du plan d'action 2019/2020. La deuxième réunion du 11 décembre 2019 portait sur la méthode de priorisation des itinéraires qui feront l'objet d'une étude de faisabilité pré opérationnelle.

Dans la continuité des travaux de la commission réseaux et déplacements, le comité syndical du 24 septembre 2019 a adopté le schéma directeur vélo ouest Cornouaille en attendant son intégration dans le SCoT.

En complément des instances politiques, un comité technique composé de techniciens des communautés de communes de l'ouest Cornouaille et du Département du Finistère échange sur les aspects plus techniques. Cette instance permet de mieux intégrer la vision terrain, de croiser les regards et de tester des propositions. C'est également dans cette instance que sont partagés des travaux pilotes.

## *6. Formation*

### *Congrès FUB 2019 - Plan vélo : mode d'emploi*

Le congrès de la Fédération des Usagers de la Bicyclette est un évènement incontournable pour le monde du vélo car il réunit des techniciens, des élus et des associations concernés par ce sujet.

L'édition 2019 du congrès avait lieu le 10 mai 2019 au Mans. Le titre « Plan vélo : mode d'emploi » fait écho au plan vélo du gouvernement présenté quelques mois plus tôt (14 septembre 2018). Plus de 400 personnes ont participé à cette journée d'études qui a permis :

- de travailler sur les actualités réglementaires et les actions des différents acteurs ;
- de découvrir les dernières réalisations emblématiques des collectivités.

## *7. Suivi de l'existant*

### *7.1. Mise à jour des données concernant l'infrastructure cyclable existante*

L'élaboration du schéma directeur vélo ouest Cornouaille a permis la réalisation d'un état des lieux complet des infrastructures cyclables (bandes cyclables, pistes cyclables, voies vertes, chaussées à voie centrale banalisée etc.), des itinéraires cyclables jalonnées (Véloroute V45 La Littorale, liaisons bourgs-plages, liaisons intercommunales etc.) et du stationnement vélo dans l'espace public et à destination des usagers.

L'état des lieux des aménagements, itinéraires et stationnements vélo existants est mis à disposition sous différents formats pour permettre au plus grand nombre d'en faire bon usage (cf. fiche thématique n°7). Le SIOCA met régulièrement à jour ces données pour diffuser une donnée de qualité.

### *7.2. Analyses thématiques*

La mise en œuvre du schéma directeur ne peut se contenter d'initier la création de nouveaux aménagements. L'amélioration progressive du patrimoine cyclable reste au moins aussi importante. L'analyse par thématique en fonction des actualités du territoire permet de mieux connaître le point de départ, identifier les points forts et les marges de progression des pratiques actuelles et – surtout – de s'orienter vers des nouvelles pratiques qui s'appuient sur les points forts des réalisations existantes. En 2019, les 11 chaussées à voie centrale banalisée du territoire ont fait l'objet d'un tel traitement (cf. visite technique).

## CVCB existants



### 2016/2017

1. Loctudy, Castel Corn (C2)
2. Plobannalec-Lesconil, rue Kérvin (C8)

### 2018

3. Loctudy, Kergorentin
4. Loctudy, Brémoguer
5. Plobannalec-Lesconil, rue Jules Ferry/ rue Éric Tabarly
6. Penmarc'h, Route de Kervédal

### 2019

7. Plovan/Pouldreuzic, Penhors
8. Plouhinec, rue de l'Océan
9. Combrit, Kermor (C98)
10. Combrit, Rue Menez Lanveur
11. Plobannalec-Lesconil, route du Guerueur

12

## 8. Communication

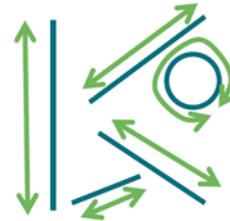
### 8.1. Sensibilisation acteurs du tourisme

Les acteurs du tourisme sont des vecteurs pour la diffusion de l'information sur les itinéraires existants et contribuent significativement à l'information des visiteurs mais aussi des habitants.

En 2019, le SIOCA a notamment assuré une présentation du schéma directeur vélo lors de « Réunion GR®34, véloroutes et voies vertes » organisé par Quimper Cornouaille Développement à Plomelin. Cette présentation a permis de valoriser le travail effectué à l'échelle de l'ouest Cornouaille, d'insister sur l'importance d'un réseau maillé et connecté et de donner envie aux territoires voisins de se lancer dans une dynamique similaire.

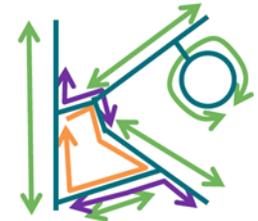
### Favoriser la création d'un réseau plutôt que des itinéraires isolés

#### Itinéraires isolés



- Usage limité aux allers-retours

#### Réseau maillé / connecté



- Allers-retours restent possible
- Possibilité de trajets sur plusieurs itinéraires (exemples)
- Possibilités de sorties en boucle (exemple)

13

Sur le terrain, le SIOCA était associé à la valorisation de la Véloroute entre le bourg de Plogoff et la Pointe du Raz. La démarche conjointe de l'office de tourisme du Cap Sizun, du grand site Pointe du Raz et de la communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz incite les visiteurs à réaliser les 5 derniers kilomètres à vélo. Ainsi, ils peuvent découvrir des hameaux typiques du Cap Sizun, bénéficier du stationnement vélo gratuit à la Pointe du Raz tout en participant à l'animation du bourg de Plogoff. Le stationnement vélo de qualité a été réalisé par les services de la communauté de communes.

En complément de ces deux actions, le SIOCA a participé à la mise à jour du dépliant du Département concernant l'embarquement des vélos dans les cars interurbains, à la diffusion des informations sur l'embarquement des vélos et l'offre cyclable existante en ouest Cornouaille. Les échanges avec les offices de tourisme permettent également d'améliorer l'information des usagers.

### *8.2. Pages vélo sur le site du SIOCA*

Le nouveau site internet du SIOCA attribue une place importante aux informations concernant le schéma directeur vélo commun des quatre communautés de communes de l'ouest Cornouaille.

La migration des contenus existants depuis les pages de l'A OCD maintient l'accès aux documents issus de la première phase de travail. Ce contenu s'enrichit au fur et à mesure des travaux dans le cadre de la mise en œuvre.

Le site contient les éléments suivants :

- Page schéma directeur ;
- Carte interactive ;
- Actualités en lien avec le schéma directeur vélo ;
- Publications des livrables finaux et des fiches thématiques.

### *8.3. Communication presse*

L'information du grand public à travers le site internet du SIOCA est régulièrement complétée par une communication dans la presse locale. En 2019, trois actions ont retenu l'attention des journalistes :

- Mise en service de la CVCB à Penhors ;
- Lancement projet VEL-OC ;
- Annonce de la journée d'échanges à Pont-Croix.

## *9. Projet « VEL-OC » et le programme a vélo*

La mise en œuvre du schéma directeur vélo ouest Cornouaille est mise en œuvre grâce à l'appel à projets « Vélo et Territoires ». Ce dispositif place le projet ouest cornouaillais dans un contexte et dans une dynamique nationale.

### *9.1. Retour sur l'appel à projet Vélo et Territoires*

En septembre 2018, le gouvernement a fixé l'objectif de tripler la part des déplacements effectués entre 2018 et 2024. Afin de s'orienter vers 9% des déplacements réalisés à vélo, le plan national prévoit 14 mesures dont un appel à projet pour accompagner les collectivités de petites tailles dans le développement de la pratique cyclable.

Cet appel à projet est porté par l'ADEME et propose un accompagnement à travers trois axes :

- Elaboration d'une stratégie cyclable ou réalisation d'études pré opérationnelles (axe 1) ;
- Développement de services (axe 2) ;
- Soutien à l'ingénierie territoriale dédiée au vélo (axe 3).

Dans le contexte de la disparition de l'Agence Ouest Cornouaille Développement, le SIOCA présente la candidature de l'ouest Cornouaille en décembre 2018, avec du soutien des 4 communautés de communes de l'ouest Cornouaille et du Conseil Départemental du Finistère.

Parmi 343 candidatures, celle du SIOCA est retenue dès le premier relevé. En raison du grand nombre de candidatures l'appel à projet subi une modification des modalités un allongement des délais de traitement. Les conventions avec l'ADEME ont pu être signées en septembre et novembre 2019.

### *9.2. Participation aux échanges du réseau des lauréats*

L'ADEME anime un réseau d'échanges entre les lauréats de l'appel à projets. Ceci se caractérise notamment par une liste d'échanges numérique. Cette liste de diffusion a été lancée en septembre 2019 et monte régulièrement en puissance. Grâce à cet outil, le SIOCA a déjà bénéficié du retour d'expérience d'autres collectivités notamment sur des questions de revêtement. Un soutien technique plus poussé sera disponible à partir de 2020.





Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement  
02 98 82 78 34 / [justine.fontaine@sioca.fr](mailto:justine.fontaine@sioca.fr)  
17 rue Raymonde Folgoas Guillou / CS 82 035  
29 122 Pont-l'Abbé Cedex